

NOTICE DE RENTRÉE 2026-2027

Pour toute inscription, vous devez obligatoirement nous fournir les documents suivants :

- Fiche d'inscription dûment remplie **ET** signée
- Justificatif de domicile de – 3 mois (facture loyer, tél fixe...)
- Autorisation annuelle droit à l'image signée (RGPD) après avoir coché les cases selon votre choix en **vert** – 15 ans (**signature de l'enfant obligatoire dans l'encadré ET du responsable légal au dos après avoir coché oui OU non**) ne pas oublier de dater en **bleu** + 15 ans (signature dans l'encadré) ne pas oublier de dater

Avant le 25 septembre 2026

- Avis d'imposition 2026 dans son intégralité - Impôt sur les revenus de 2025 (reçu en juillet). L'avis de situation déclarative n'est pas accepté.
- Attestation de responsabilité civile (assurance) pour l'année scolaire 2026-2027 au nom de l'élève
- Justificatif de l'allocation de rentrée scolaire (CAF) si vous en bénéficiez **Obligatoire**
- Attestation d'adhésion à une Harmonie ou Fanfare (tarif préférentiel)

En s'inscrivant à l'École de Musique les élèves :

- s'engagent à suivre tous les cours régulièrement. Toute absence, même excusée au téléphone, doit être obligatoirement confirmée et justifiée par écrit, au secrétariat ou par mail à l'adresse ecoledemusique@fougeres-agglo.bzh. Les absences d'élèves, quel que soit leur nombre, ne donnent pas droit à rattrapage de cours ni à remboursement même partiel des frais de scolarité,

- sont informés qu'ils devront participer (sur demande de ses enseignants) aux activités* organisées par l'École de Musique dans ses locaux ou en dehors de l'établissement au cours de l'année scolaire 2026-2027 selon les modalités qui seront précisées pour chaque activité par le ou les enseignants.

Toute inscription vaut acceptation des modalités de règlement des frais de scolarité, du règlement intérieur, de l'organisation pédagogique.

Le Directeur
Augusto MACHADO